



Intervention en comité de filière des organisations syndicales de la filière animation.

Mme la Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative.

Le comité de filière animation en ACM est la mise en œuvre de la première mesure du plan pour un renouveau de l'animation en accueils collectifs de mineurs de 2022. Ce plan est lui-même issu des assises de l'animation de décembre 2021, provoquées par l'alerte lancée par les employeurs de la branche ECLAT sur la pénurie d'animateurs.

Le contexte était :

« La rentrée scolaire 2021 a été marquée par une **pénurie de main-d'œuvre forte** dans le secteur des accueils collectifs de mineurs. Une étude réalisée par le Fonjep et Hexopée en octobre 2021 a révélé des difficultés de recrutement pour 80 % des opérateurs à la rentrée scolaire, représentant en moyenne 10 % de pénurie de main-d'œuvre **dans le périscolaire spécifiquement.**

La crise sanitaire depuis 2020 a accéléré les difficultés en engendrant une lassitude des animateurs et en limitant la capacité des jeunes à se former. Pour autant, les véritables causes sont antérieures comme le prouve la baisse tendancielle des BAFA délivrés chaque année (près de -20 % en 2011 par rapport à 2019). Trop de jeunes se détournent de ces métiers qui leur semblent intéressants mais **peu valorisés, peu rémunérés, avec des temps de travail morcelés et peu de perspectives d'évolution.** »

Le comité de filière avait pour objet :

« Le Comité de filière Animation réunira l'ensemble des acteurs de la filière (État, collectivités, branche, organisations syndicales) pour travailler sur la mise en application collective de la feuille de route de moyen terme du plan d'actions et faire converger les acteurs.

Le Comité de filière Animation confèrera à l'animation la reconnaissance dont elle manque, en tant que champ éducatif et économique à part entière. »

Le 28 septembre 2022, le courrier de Sarah el hairi est sans équivoque sur les objectifs visés :

« Ainsi, ce comité a la responsabilité de faire émerger des modalités de mise en œuvre des vingt-cinq mesures décidées pour atteindre les différents objectifs visés par le plan d'action : garantir une qualité optimale des accueils collectifs de mineurs au bénéfice des enfants et des familles, améliorer les conditions de formation et d'emploi des animateurs professionnels et volontaires, créer les conditions de la robustesse des modèles économiques et soutenir l'ambition éducative des opérateurs publics et privés des accueils collectifs de mineurs. »

Cela fait 4 ans que ce comité est à l'œuvre et produit des avis et des recommandations. Il se détourne régulièrement de sa feuille de route initiale en s'adaptant à l'actualité comme pour le SNU et surtout les violences sexuelles et sexistes mises en lumière par le #metoo animation avec la mise en place d'une **charte de lutte contre les VSS** et un avis rendu **en mai 2023** ; mais aussi en traitant de sujets connexes comme les séjours scolaires et le patrimoine des centres de vacances.

Depuis le premier jour des travaux, l'ensemble des participants a claironné que sans financements pérennes et à la hauteur des enjeux nos travaux ne serviraient à rien. La conférence des financeurs réclamée à cor et à cri par les employeurs initie seulement sa préparation.

A la crise du COVID ont succédé la guerre en Ukraine et son inflation, l'instabilité politique, les crises budgétaires. Bien entendu, lorsqu'il s'agit de serrer la vis c'est la jeunesse qui perd en premier.

Aujourd'hui c'est le blocage du détroit d'Ormuz et une nouvelle inflation qui fait flamber le prix du gaz, de l'électricité, de l'essence, des loyers, des denrées alimentaires et de première nécessité....

Aujourd'hui, les conditions de travail et de vie des animateurs continuent de se dégrader.

- Les animateurs périscolaires sont mis au pilori par la presse et les politiques pour les crimes d'une infime minorité de leurs collègues, crimes qui doivent être condamnés mais ne doivent pas discréditer l'ensemble d'une profession au service de l'enfance et la jeunesse.
- Au constat affirmé dans le préambule du plan de 2022, s'ajoute les violences ordinaires, l'incivilité quotidienne et les invectives de parents craignant pour leur enfant.
- Nombre d'animateurs peinent à trouver encore du sens à leur travail.
- L'épuisement au travail est pandémique.
- **Faute de revalorisation des salaires, des animateurs, renoncent à leur emploi qui leur coute plus qu'il ne rapporte.**

Les animateurs professionnels s'occupent pourtant quotidiennement de 2 millions d'enfants pour des parents qui ne pourraient pas travailler sans leur engagement. Invisibilisés lors de la crise du COVID, ils s'étaient déjà mobilisés pour prendre en charge les enfants des travailleurs de « première ligne ».

Ils ont absorbé lors de la réforme des rythmes scolaires une hausse de productivité de 25% alors même que leurs moyens réduisaient (taux assouplis, fond de soutien aux activités, dispositif des colos apprenantes).

Ils sont souvent les premiers à alerter sur les signes de maltraitance y compris sexuelle.

L'alerte est dépassée. Elle est devenue, urgence absolue.

**Nous en avons assez des déclarations de bonnes intentions !
Il est temps de passer aux actes !**

Sans financements pérennes et adaptés :	pas d'animateurs
Sans hausses des salaires :	pas d'animateurs
Sans qualité de vie digne :	pas d'animateurs
Sans reconnaissances des métiers et compétences :	pas d'animateurs
Sans amélioration des conditions de travail :	pas d'animateurs

Nous réclamons en premier lieu et dans l'Urgence :

- Une communication nationale claire et pédagogique du gouvernement de valorisation des animateurs périscolaires mettant en avant leur importance éducative et leurs véritables compétences.
- Une reconnaissance pleine et entière de l'utilité sociale de nos métiers.
- Une réelle prise en compte des avis et recommandations issues des travaux du comité.
- L'obligation de déclaration en tant qu'ACM des garderies périscolaires.
- La mise en place d'un **financement pérenne**, lisible et dédié à l'action éducative et particulièrement à l'éducation populaire.
- Une amélioration significative **des salaires** s'appuyant sur un financement dédié que ce soit dans le secteur privé ou dans la fonction publique territoriale.

Nous rappelons, enfin, que lorsque l'éducation populaire laisse un terrain en jachère faute de moyens humains comme financiers, ce sont les extrémismes qui s'installent et prospèrent.